



**HAL**  
open science

## Peurs, dérèglements et désordres, le 14 juin 1940 à l'hôpital d'Orsay

Fabrice Virgili

► **To cite this version:**

Fabrice Virgili. Peurs, dérèglements et désordres, le 14 juin 1940 à l'hôpital d'Orsay. *L'Historien et les relations internationales Autour de Robert Frank*, Publications de la Sorbonne, pp.31-39, 2012, 978-2-85944-702-1. hal-00923026

**HAL Id: hal-00923026**

**<https://hal.science/hal-00923026v1>**

Submitted on 16 Jan 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Peurs, dérèglements et désordres, le 14 juin 1940 à l'hôpital d'Orsay

Fabrice VIRGILI\*

De nombreux ouvrages consacrés à l'exode rapportent la même anecdote pour témoigner de l'incroyable panique qui s'empara de l'ensemble de la population française en juin 1940. Il s'agit des meurtres de six pensionnaires de l'hôpital d'Orsay commis par quatre infirmières, le 14 juin 1940<sup>1</sup>. Raconté une première fois par Henri Amouroux en 1961, l'épisode mérite que l'on s'y arrête à nouveau.

D'abord parce qu'il s'intègre dans un ensemble d'actes individuels qui traduisent le désespoir d'une nation : fuite, abandon, pillages, suicide même. Comme les suicides des femmes japonaises de Saïpan se jetant du haut de la falaise avec leurs enfants dans les bras à l'approche des Américains, ou ceux d'Allemandes terrorisées par l'arrivée de l'Armée rouge, les actes de désespoir de juin 1940 témoignent du degré de frayeur des Français devant l'avance allemande.

Ensuite, parce qu'à l'échelle de cet hôpital, ce qui se joue dans ces quelques journées de la mi-juin 1940, témoigne de l'irruption de l'irrationnel dans les habitudes. Infirmières louées pour leur conscience professionnelle, les quatre protagonistes deviennent des coupables, surnommées, lors de leur procès en mai 1942<sup>2</sup>, « les piqueuses d'Orsay »<sup>3</sup>. Au cours de cette période ces quatre femmes voient leur univers bouleversé, par un événement qui les met en première ligne, fait exploser les cadres hiérarchiques du pouvoir et de la légitimité tant morale que professionnelle, questionne enfin, au-delà de leur propre rôle, la responsabilité individuelle dans la débâcle. La perte des repères si souvent évoquée à propos de la défaite prend ici tout son sens.

### Un hôpital submergé

Jusqu'au début du mois de juin la guerre n'avait pas profondément modifié le fonctionnement de l'hôpital Archangé d'Orsay. Certes le directeur, puis le médecin chef, avaient été mobilisés, mais avaient été remplacés. Madame B., l'économe, s'occupait de la direction administrative et deux fois par semaine un médecin venait de Paris assurer la direction médicale de l'établissement. L'activité continuait à son rythme habituel. La percée allemande de juin modifia la donne. Dès le 8, des réfugiés civils affluèrent à l'hôpital transformé en centre d'accueil. À ce premier flot de civils s'ajouta rapidement celui des militaires, blessés et soignants confondus. Des membres des formations sanitaires se mettaient à disposition des centres où l'on pouvait avoir besoin d'eux sur le

---

\* Chargé de recherche au CNRS

<sup>1</sup> L'événement n'est pas cité par Jean Vidalenc dans *L'Exode de mai – juin 1940*, Paris, PUF, 1957, qui fut longtemps le seul ouvrage sur le sujet. Elle semble avoir été exhumée par Henri Amouroux en 1961 dans *La vie des Français sous l'occupation*, Paris, Fayard, 1961.

<sup>2</sup> Procès, qui rend visible cet événement à l'historien, en grande partie grâce aux archives de l'un des avocats, Maurice Garçon. La plus grande part des sources utilisées ici proviennent de ce dossier d'une centaine de pages conservé sous la cote 19860089 art. 427 (dossier 8355), au Centre d'archives contemporaines à Fontainebleau.

<sup>3</sup> *Le Matin*, 30 mai 1942.

long chemin de leur retraite. Médecins militaires, infirmières, mais aussi pharmaciens et vétérinaires y faisaient halte et, aux côtés du personnel habituel de l'hôpital, prodiguaient soins et réconfort aux blessés. Parallèlement, l'encadrement disparaissait. La fuite des élites, déjà soulignée par Marc Bloch dans *l'Étrange défaite*, n'épargnait pas le monde médical. Ainsi, le médecin parisien faisant office de directeur médical n'apparut plus à partir du 10 juin, les autres médecins civils s'évaporèrent les uns après les autres, le dernier à apparaître fut le Dr T. Comme prévu il se rendit à sa consultation du mardi 11 juin pour une visite éclair, tandis que devant l'hôpital stationnait sa voiture au toit chargé de matelas. Il était évident qu'il ne reviendrait pas de sitôt. On ne pouvait pas davantage compter sur la surveillante générale, opportunément en vacances. Demeuraient, l'économe faisant fonction de directeur, avec comme seul personnel médical sept infirmières sur douze, parmi lesquelles M<sup>lle</sup> T., âgée de 26 ans assurait le rôle de surveillante.

L'univers de l'hôpital était ainsi doublement bouleversé. D'abord les tâches se multipliaient chaque jour. Depuis le 8 juin, non seulement les infirmières ne rentraient pas chez elles, mais elles ne grappillaient plus que quelques instants de repos sur des matelas installés de-ci de-là. Les heures de sommeil se firent de plus en plus rares et la tension de plus en plus grande. Ensuite, le cadre habituel de fonctionnement était distendu à cause du passage des médecins et infirmiers militaires qui disparaissaient aussi vite qu'ils étaient apparus. Les infirmières restaient seules à décider et l'approche des armées ennemies ainsi que le flot de réfugiés et de blessés entretenaient un climat de rumeurs et de frayeur. Le 9 juin, la décision du gouvernement de se déplacer vers la Loire n'arrangeât pas les choses. Après l'ordre de retraite donné par le général Weygand, de nouveaux contingents de blessés, parmi lesquels plusieurs soldats coloniaux gravement touchés, arrivèrent à l'hôpital.

Le « boche » approchait avec son cortège de craintes forgées depuis 1870 et ravivées par neuf mois de drôle de guerre.

Deux ans plus tard, lors du procès, le célèbre Maurice Garçon, l'avocat de l'une des infirmières, rappelait, non sans lyrisme ni talent, l'atmosphère de la période, circonstance atténuante qui permettait d'envisager l'indulgence du tribunal :

« On apprenait que l'armée allemande se répandait comme les vagues de la mer montante [...] Chaque jour la horde s'avancait plus près de Paris, mirage magnifique pour une soldatesque effrénée qui se livrait aux pires excès. On n'entendait parler que d'hommes et d'enfants massacrés, de femmes violentées et une grande épouvante se répandit de proche en proche. On ne songea qu'à la fuite. Fuite éperdue comme on en a vu d'autres dans l'Histoire à l'approche des barbares ».

On peut être surpris par la liberté de ton de Maurice Garçon en mai 1942. Il n'hésitait pas à offrir une image particulièrement sombre de l'occupant, profitant sans aucun doute de son statut d'avocat, de sa notoriété et de l'enceinte du tribunal où demeurèrent confinés ses propos. Ils ne furent évidemment pas repris dans les différents comptes rendus publiés par la presse. Il brossait néanmoins, en termes généraux et littéraires, la frayeur qui fut celle d'innombrables Françaises et Français dont les infirmières d'Orsay.

La déclaration de Paris ville ouverte le 13 juin, puis le lendemain son occupation pratiquement sans coup férir par les Allemands ne rassura pas les habitants des communes de la banlieue sud. Bien au contraire, ce fut ce jour-là que « la panique gagna de plus en plus l'hôpital » selon l'expression de Jeanne R. En effet, le sentiment d'abandon fut alors à son comble. Non seulement, le personnel de l'hôpital apprenait tour à tour, que l'hôpital voisin de Palaiseau avait été évacué la veille, mais surtout, que la préfecture, à Versailles, où s'étaient rendu le maire d'Orsay accompagné du mari de l'économe pour obtenir des ordres précis de la tutelle, était vide.

## Contrôler et subir

La préfecture était désertée. La ville d'Orsay, malgré la présence de son maire, était également abandonnée de tous, même des pompiers et des policiers. L'hôpital apparaissait, aux yeux de celles qui s'y trouvaient encore, comme un radeau perdu. Paris se vidait et la route nationale 188 qu'empruntait le flot incessant des réfugiés se dirigeant vers Chartres traversait la commune. Le chemin de l'exode passait devant l'hôpital et chacun de ses occupants se demandait à quel moment il partirait à son tour. Dans la nuit du 13 au 14, vers 2 heures du matin, la surveillante, M<sup>lle</sup> T., s'inquiéta auprès d'un major de ce qu'il faudrait faire des malades intransportables au moment de l'évacuation. Personne ne connaissait ce médecin militaire, mais, depuis qu'il était apparu, son activité, son dévouement, sa compétence, satisfaisaient les attentes des infirmières habituées à un univers hiérarchique où le mâle-médecin incarnait « naturellement » le pouvoir. Il répondit sans hésiter : « faites Sédol ou morphine à hautes doses ».

« Le 14 au matin l'affolement est à son comble [...] on entendait à chaque instant des coups de feu et des explosions »<sup>4</sup>, les sept infirmières encore présentes aidèrent malades et vieillards valides à préparer leurs affaires en vue de l'évacuation. Pour les autres, M<sup>lle</sup> T. se vit confirmer par le major leur sort. Alors, obéissante ou soucieuse de pouvoir quitter désormais au plus tôt ces lieux promis à l'envahisseur, elle retira de l'armoire aux toxiques, dont elle disposait seule de la clé, les doses nécessaires de Sédol, de Morphine et de Strychnine.

Elle transmet l'ordre à trois infirmières qui se trouvaient également à l'étage. L'une d'elle, ne sachant précisément quelle dose appliquer, s'adressa au major qui précisa la posologie mortelle : « faites 10, 20, 30 centimètres cubes (cc) jusqu'à ce que vous obteniez la dose toxique ».

Les injections furent faites sur sept patients, cinq femmes et deux hommes. Quatre femmes étaient très âgées : 78, 84, 93 et 94 ans. On ne sait rien de la première, la seconde souffrait d'un cancer, l'autre d'une fracture et d'escarres, la dernière était impotente. Plus jeunes, un homme de 54 ans était dans le coma depuis quarante-huit heures ; enfin une femme de 26 ans était irrémédiablement paralysée et ses facultés mentales affaiblies. Nous reviendrons sur le septième.

Les témoignages recueillis à l'occasion de l'instruction permettent de mieux comprendre ce qui se joua au cours de cette matinée du 14 juin et comment une telle transgression fut possible.

Revenons sur le parcours des quatre infirmières. L'entre-deux-guerres fut pour ce métier la grande période de la professionnalisation. Dans le prolongement du premier conflit mondial, au cours duquel les infirmières militaires prirent de plus en plus d'importance par rapport aux bénévoles, avait été créé en 1921 le diplôme d'État d'infirmière avec statut et salaire afférant<sup>5</sup>. Les quatre infirmières impliquées dans le meurtre d'Orsay étaient toutes dans ce cas. M<sup>lle</sup> Yvonne T., quoiqu'âgée de 26 ans seulement, était la plus ancienne. Diplômée à Rennes elle était arrivée à Orsay en mars 1937. Titulaire de son poste, elle avait été nommée surveillante intérimaire. Jeanne R. était un bon exemple de la professionnalisation du métier. Fille d'un contrôleur de la ligne PLM et d'une mère ménagère, elle se destina au métier d'infirmière comme sa sœur à celui d'institutrice. Elle obtint à 19 ans le diplôme de la Croix-Rouge et travaillait à ce titre à Clermont Ferrand. Mais elle visait le diplôme d'État, seule garantie d'un véritable statut. Pour cela elle rejoignit la région parisienne en 1934 et fut lauréate, comme sa collègue, en 1937. Arrivée à Archangé à la mi-mars 1938, elle n'avait pas encore été titularisée.

---

<sup>4</sup> *Le Petit Parisien*, 28 mai 1942.

<sup>5</sup> Christian Chavandier, *L'Hôpital dans la France du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2009.

Les deux dernières nous sont moins connues. Viviane B., à peine plus âgée que les précédentes, 29 ans, n'était arrivée que l'année précédente. Enfin n'apparaissant qu'au second plan, Madeleine A., 45 ans, la plus âgée, était elle aussi titulaire.

Monsieur Leroy, maire de la ville, insista sur le dévouement des infirmières qu'il avait côtoyées lors de ces journées. Un médecin militaire, que l'on a cru un moment, à tort, être le fameux donneur d'ordre, sa photographie fut même montrée aux inculpées, témoigna de l'absence de repos qu'il avait constaté lors de son passage à Orsay. Bref, tous étaient unanimes pour louer les qualités des quatre infirmières avant, comme pendant les événements. Leur portrait correspond à l'image héritée de la figure charitable de la religieuse alliant altruisme et dévouement. Qu'elles aient été quatre « demoiselles », c'est-à-dire sans autre attache supposée qu'à leur métier, ne pouvaient que compléter favorablement le tableau. Comment ces femmes « exemplaires », dont l'expert psychiatre souligna « leur parfaite responsabilité du point de vue mental », tuèrent-elles six de leurs patients pour fuir l'invasisseur ?

Manifestement chacune hésita à sa manière et ce n'est que « l'apparition de pareils délires [ceux provoqués par l'avance allemande] capables de porter une grave atteinte à la responsabilité individuelle » qui, selon l'expression de Maurice Garçon, provoqua la transgression. Le cas de M<sup>lle</sup> Viviane B. est le plus significatif de la tension psychique extrême devant l'acte à accomplir. Lorsque M<sup>lle</sup> T. transmet les consignes du major, Viviane se tut, soit par soumission soit par incompréhension. Ensuite, elle insista auprès de l'une de ses collègues : « on n'a pas le droit de faire ça ». Pourtant, n'osant se démarquer ni désobéir et face à la pression montante à l'approche de l'évacuation, elle prit une seringue et une ampoule de Sédol pour réaliser l'injection fatale sur un malade âgé de 55 ans et qualifié de « débile mental et sénile précoce ». Celui-ci ayant déjà reçu une première injection d'Évipan, le Sédol devait lui être fatal. Cependant, au dernier moment, elle ne mit dans la seringue que 4 cm<sup>3</sup> du produit au lieu des 10 cm<sup>3</sup> prescrits. Cela ne l'empêcha pas d'être bouleversée, une femme de service l'entendit dire peu de temps après : « une croyante comme moi, j'ai tué un être humain. » Elle ignorait à cet instant que son demi-geste allait sauver ce patient.

Ce qui se passa ce matin-là paraît avoir été une parenthèse pour chacun des protagonistes. Alors que l'on imagine une décision transmise le plus discrètement possible et une mise en œuvre tout aussi secrète, les autres infirmières présentes, le reste du personnel et même quelques voisins de chambre des patients intransportables furent au courant. Attitudes contradictoires de ces femmes, qui d'une part évoquent « le secret professionnel » auprès d'une femme de service ou se seraient fait répéter par l'économiste « il ne faut absolument pas que ça se sache » et d'autre part, agissaient à la vue d'autres patients, se confiaient à celles qui l'ignoraient encore. Comme si, en élargissant le cercle des personnes informées, elles diluaient leur propre responsabilité, ne devenant que l'instrument d'une communauté aspirée irrésistiblement par le flot de l'exode. Pourtant, certains agirent différemment. Au moins quatre autres infirmières entendirent l'ordre du major. N'étaient-elles pas concernées ou refusèrent-elles toutes de l'appliquer comme Lucienne P., bien que ses collègues lui aient assuré être « couvertes par le major ». L'évocation de la hiérarchie, de l'excuse de la soumission aux ordres – en l'occurrence ceux d'un personnage qui revêt trois attributs de l'autorité, celui d'être un homme, un médecin et un militaire – fonctionna pour quatre de ces femmes et pour toutes celles présentes et informées qui n'intervinrent pas davantage pour empêcher les injections fatales, à l'exception d'une seule qui refusa de faire la piqûre. Les autres firent les injections entre 9 heures et 11 heures du matin. Au vu de la posologie, une voisine de chambre d'une personne intransportable se souvient avoir vu une grosse seringue. Le veilleur de nuit après avoir trouvé les seringues, précisa : « elles n'y ont pas été de main morte ». Les premières injections furent sous cutanées, puis l'angoisse montait et certains malades continuant à râler plus d'une heure après, la deuxième série fut en intraveineuse. Une fois le pas franchi, il importait désormais que les patients meurent au plus vite.

Leur sort scellé, la plupart du personnel et les malades valides attendaient dans la cour où stationnaient huit taxis réquisitionnés par d'autres majors de passage pour les blessés militaires. Ici, comme en de nombreux endroits du territoire, les civils pouvaient voir les militaires plus rapides qu'eux sur les routes de l'exode. Ce sentiment accrut le désespoir des populations civiles. C'était la fin de leurs illusions sur l'armée française, bientôt surnommée « l'armée Ladoumègue », du nom du très populaire et multiple recordman du monde de demi-fond avant guerre. Dans une ambiance de fin du monde, l'économiste dit même avoir partagé le champagne avec trois officiers sur le départ. Comme il restait des places, la plupart des civils embarquèrent à leur tour dans les taxis.

Puis les explications diffèrent : l'économiste-directrice, restée sur place, tout comme le maire, deux infirmières, une sage-femme et quelques membres non-soignants du personnel, affirment qu'en absence de tout ordre d'évacuation, il était du devoir de chacun de rester. D'autres infirmières une fois revenues de l'exode déclarèrent à l'inverse que c'était justement l'économiste qui les avait pressées de prendre place à bord des véhicules. Le temps de la panique passé, on cherchait à redonner à ces instants un semblant de rationalité et d'organisation : qui avait donné les consignes, comment et à qui ? Recherche illusoire des traces d'un ordre produit par le dérèglement du moment. C'était parole contre parole. Être resté, suffisait-il à prouver l'absence d'ordre d'évacuation ? Si dans la capitale, la peur de l'ennemi, les destructions, le mimétisme avaient provoqué le départ des deux tiers des Parisiens, près d'un million était toujours là à l'arrivée des troupes allemandes. L'homme qui pleura sur les Champs-Élysées, était l'un de ceux-là.

Les taxis partis – par Malesherbes, Orléans et Blois, ils s'arrêtèrent finalement à Argenton – ceux qui étaient restés à Orsay se retrouvaient avec sept cadavres et l'armée allemande.

### « Quels coupables ? »

« Les Allemands sont arrivés et sont maintenant installés à l'hôpital, nous n'avons plus que le deuxième étage pour nos malades, le reste leur appartient et nous n'y mettons pas les pieds bien entendu, quoiqu'ils soient très gentils et soignent parfaitement nos malades et blessés ».

Le barbare laissait sa place au « korrekt » ; un cliché chassait l'autre et le nouvel occupant se préoccupait davantage de son nouveau *Lazarett* que de l'étage des Français. Les sept cadavres avaient été descendus à la morgue. Là, alors que l'on s'apprêtait à clouer le couvercle du cercueil dans lequel avait été déposé l'homme à qui l'infirmière B. n'avait pu injecter la totalité du Sédol, celui-ci sortit de sa léthargie. Il était vivant, même si son état mental ne lui permettait guère de comprendre et en tout cas de dire ce qui lui était arrivé.

Le fait, connu fin septembre, provoqua une frayeur rétrospective dont la presse se fit l'écho : « Les malades d'Orsay enterrés vivants ? » titrait *Le Matin* en première page de son édition du 28 septembre 1940. Évoquant Allan Edgar Poe et Lazare, la résurrection d'un des malades intransportables d'Orsay accentuait la dimension irrationnelle de l'événement. Rapidement, les autopsies diligentées par le procureur vinrent, au moins sur ce point, rassurer le public. Cinq des autres victimes avaient bien succombé aux injections létales, la sixième étant décédée d'une hémorragie cérébrale avant que le poison ne fasse son effet. Tous avaient été enterrés les 15 et 16 juin mais, par faute de médecin, sans qu'aient été établis ni certificats de décès, ni de permis d'inhumer. Car en temps de guerre on meurt bien souvent sans certificat de décès<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Luc Capdevila & Danièle Voldman, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, Paris, Payot, 2002.

Il fallut deux mois pour que les événements de la mi-juin prennent leur dimension juridique. Au cours de l'été, on commença à parler de ce surcroît de mortalité et la rumeur enfla à propos des morts de juin. Le maire d'Orsay décida finalement de porter plainte le 27 août 1940<sup>7</sup>. L'enquête mit rapidement à jour ce qui semblait bien être sept cas d'empoisonnement. Le parquet ouvrit une information pour homicide volontaire et les quatre infirmières furent arrêtées et écrouées entre le 23 et le 29 septembre 1940.

Ainsi, une fois dénoncée la responsabilité des absents ou des circonstances, demeurait, pour la justice, celle de chaque individu. Cela n'allait pas de soi et l'instruction fut longue. Les sources disponibles ne permettent pas de l'appréhender dans sa globalité, cependant on distingue deux écueils à l'établissement des responsabilités.

D'abord la recherche du fameux médecin donneur d'ordre. Personne ne se souvenait de son nom et le signalement proposé par plusieurs témoins, « brun », « de forte corpulence », « près de 1,72 m », « avec trois galons » ne permirent pas de le retrouver au sein des formations sanitaires. Le major introuvable, se posa la question de la répartition des responsabilités entre les infirmières et l'économiste. Cette dernière rejetait toute responsabilité, reprochant aux infirmières leur départ qu'elle assimilait à un abandon de poste. Elle interrompit leur traitement à cette date et se déclara totalement étrangère à l'acte homicide qui leur était reproché. À l'inverse, trois des quatre infirmières déclaraient Mme B. parfaitement informée de ce qui s'était passé, autorisant les injections et pressant les infirmières d'accompagner les malades évacués. Ressurgirent à cette occasion plusieurs conflits professionnels d'avant-guerre. Il fut alors question de nominations aux postes d'administrateurs, du décès d'un patient par noyade et de falsification des livres de compte.

Face au risque que ce déballage ne nuise à l'image de dévouement des infirmières, la défense concentra son propos sur les circonstances exceptionnelles du moment et la qualité intrinsèque des infirmières, renonçant, comme l'indiquait Maurice Garçon sur une note préparatoire, de tenter de diluer la responsabilité sur une cinquième personne : « Si on veut compromettre la Fe B. c'est ce témoin qu'il faut travailler. Mais je n'en vois pas l'utilité ».

Se posait néanmoins la question de tous les absents. Ces hommes introuvables le jour de la débâcle revenaient en force pour le procès soit comme témoins soit comme experts : trois médecins légistes, un chirurgien, deux dentistes, un pharmacien expert, deux autres docteurs en médecine, un inspecteur principal. Aucun n'était inquiété *ad hominem*, pourtant leur absence pesait aux yeux de tous dans l'affolement des femmes qui « sans chefs, mirent à exécution les monstrueux conseils que leur avait donnés le sinistre major » était-il écrit dans les colonnes de *L'Œuvre* le 28 mai 1942, telle une parabole de la défaite aux accents vichyssois.

Autres absentes, la plupart des familles des victimes. Seules deux s'étaient portées partie civile et obtinrent le franc de dommage et intérêt, mais l'absence de tout représentant de cinq autres soulève la question déjà évoquée par Isabelle von Bueltzingsloewen à propos des aliénés dans les hôpitaux psychiatriques pendant l'Occupation, celle de la rupture du lien social<sup>8</sup>. Les malades intransportables d'Orsay furent également intransportables par leurs familles. Étaient-elles déjà parties sur la route de l'exode ou avaient-elles fait le choix de rester, nous l'ignorons, mais elles sont bien absentes de toute cette affaire.

Finalement, en demeurant circonscrite aux quatre inculpées, des infirmières dévouées, l'affaire demeurait un drame de la débâcle. Pourtant, l'issue fut longue à se dessiner, et dans sa correspondance Jeanne R. exprimait toute sa lassitude de voir le procès reporté et les mises en liberté provisoire rejetées jusqu'à l'automne 1941. Ce fut donc presque deux ans après les faits,

<sup>7</sup> Six décès à l'hôpital d'Orsay, dossier de la direction des Affaires criminelles, 23 septembre 1940, BB/18/3225, Archives nationales.

<sup>8</sup> Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'Hécatombe des fous La famine dans les hôpitaux psychiatrique français sous l'Occupation*, Paris, Aubier, 2007, p. 284 sq.

dont plus d'une année de détention provisoire, que s'ouvrit le mercredi 27 mai 1942 devant la cour d'assises du département de Seine-et-Oise à Versailles le procès des quatre « piqueuses ». Mais le contexte était différent de celui de septembre 1940 quand l'affaire fut révélée au public. Les monstres de septembre, même soupçonnés, nous l'avons vu, d'avoir fait enterrer vivantes leurs victimes, se muaient progressivement en femmes affolées et perdues. D'un stéréotype de la cruauté féminine, on passait à celui plus traditionnel de la femme perdue sans son maître qu'il soit époux ou médecin. « Ont-elles compris le pas qu'on leur demandait de franchir ? » demandait aux jurés Maurice Garçon. De plus, depuis l'été 1941 l'opinion s'était modifiée vis-à-vis de Vichy, « les vents mauvais » soufflaient et il n'était pas sans risque de monter en épingle un procès qui risquait d'éclairer sous quel jour Pétain et ses partisans étaient parvenus au pouvoir. Maurice Garçon étonnait encore une fois par son audace en soulignant les enjeux politiques d'un tel procès :

« À quoi bon m'avoir obligé à peindre le tableau de notre défaite alors que nous devons supporter dans nos villes la vue d'uniformes étrangers. Pour ma part j'aurais voulu plaider cette affaire dans un air purifié par un retour glorieux de la bonne fortune. [...] L'heure n'est pas encore venue d'exprimer nos légitimes colères parce que nous ne sommes pas libres. Réservez vos sévérités pour des crimes plus grands. Vous aurez d'autres comptes à régler et plus importants. À ce moment-là nous viserons plus haut ».

Le verdict fut ainsi à l'image de la complexité du dossier, de la répartition des culpabilités et du souci de ne pas donner à l'affaire une dimension politique. Aucun homme, aucun responsable ne figurait parmi les accusés, cependant se trouvaient bien devant la cour les quatre femmes qui avaient procédé aux injections. L'avocat général M. Périllaux, requit cinq années de réclusion pour M<sup>lle</sup> T. qui donna l'ordre de piquer et laissa à l'appréciation du jury le cas des trois autres, en demandant pour M<sup>lle</sup> B. dont l'état de santé était des plus précaires « une extrême indulgence »<sup>9</sup>.

Les peines finalement prononcées non seulement reconnaissaient les larges circonstances atténuantes qu'avaient constitué la peur et de l'absence d'encadrement, mais allaient en-deçà des réquisitions en accordant à toutes le bénéfice du sursis. La distinction de culpabilité était cependant établie, M<sup>lle</sup> T. qui transmit l'ordre à ses collègues fut condamnée à cinq ans de prison, M<sup>lle</sup> R., trois ans, M<sup>lle</sup> A. deux ans et M<sup>lle</sup> B. souffrante, à une seule année<sup>10</sup>.

Le jugement fut rendu l'avant-veille de la fête des mères érigée par Vichy en symbole d'une révolution nationale qui plaçait les femmes au cœur d'une famille pensée comme la cellule organique de la société. Les quatre femmes étaient libres. Elles n'écrivirent pas leur histoire, à l'instar d'autres acteurs de la défaite. Les hommes de loi, les journalistes s'en chargèrent à leur place, inscrivant dans les archives ce récit d'une plongée dans « l'abîme »<sup>11</sup>, à l'échelle d'un hôpital de la banlieue parisienne, d'un univers où les repères disparaissent.

Dans un courrier adressé à l'avocat de sa fille, un père, ancien-combattant de 1914-1918, évoquait la similitude entre la situation qu'elle avait vécue et celle qui avait été la sienne vingt-cinq ans plus tôt :

« Même femme, elle n'aura pu échapper à l'immense désarroi de la tourmente, ancien combattant de l'autre guerre je puis sentir, dans ma conscience d'homme, pour les avoir éprouvées au même âge que le sien, les cruelles angoisses et les terribles responsabilités que l'on est amené à prendre quand tout s'effondre autour de nous ».

En juin 1940, non seulement une nouvelle génération entrait dans la guerre, mais cette fois, civils et militaires confondus, sans distinction d'âge ou de genre.

<sup>9</sup> « Les piqueuses d'Orsay sont condamnées », *Le Matin*, 30 mai 1942.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Jean-Baptiste Duroselle, *L'abîme (1939-1945)*, Paris, Imprimerie nationale, 1983.